Travaux à Proximité des Réseaux

MEMENTO

Les Bonnes Pratiques

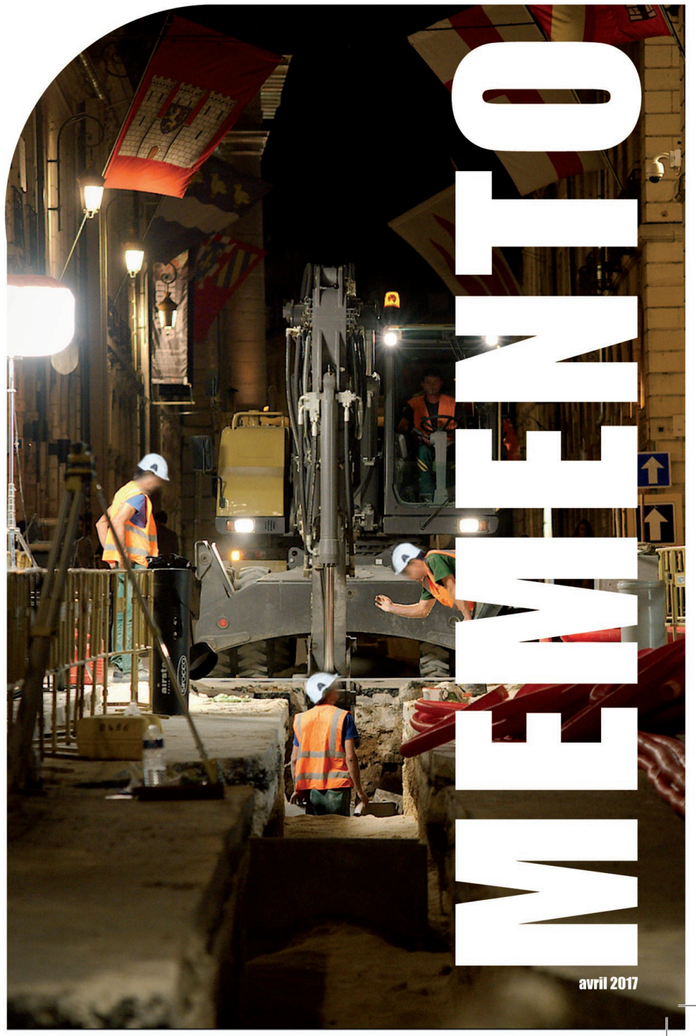

avril 2017

Maître d'OuvrAge (MOA)

(Responsable de projets)

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Va sur le Guichet Unique

Réalise une DT

Service-Public-Pro.fr

http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17295

Envoie aux Exploitants de réseaux

Réceptionne les récépissés de DT

Intègre l'existence des réseaux dans son projet

Commande si nécessaire des Investigations Complémentaires et transmet les résultats aux exploitants concernés (A)

Rédige le marché

En intégrant des clauses techniques pour

- Le marquage piquetage des réseaux existants
- Les points d'arrêt
- Des techniques de terrassement particulières
- Le Géoréférencement en classe A de l'ouvrage et la confection du plan de récolement

Lance le marché qui contient les DT, récépissés, plans de réseaux et précautions

En fin de chantier : valide le dossier d'ouvrages exécutés (comprenant le plan de récolement) et le transmet à l'exploitant de réseau

Entreprise de Travaux

Prend en compte les éléments de marché pour construire son offre

L'entreprise retenue est titulaire du marché

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Va sur le Guichet Unique

Service-Public-Pro.fr

http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17295

Réalise une DICT sur la base de la DT

Envoie aux exploitants de réseaux

Réceptionne les récépissés de DICT et adapte les techniques

Pas de travaux sans retour complet de tous les exploitants de réseaux sensibles

Participe à la réunion préparatoire avant le début des travaux

Le MOA réalise le marquage piquetage ou le fait réaliser par l'entreprise = procès verbal

Le marquage piquetage doit être visible pendant toute la durée du chantier

Démarre le chantier

- Rendre le marquage piquetage visible
- Récépissé des retours DT DICT présent sur le chantier

Début de travaux

- Moyens de terrassement adaptés
- Point d'arrêt si anomalie de réseaux
- Constat d'arrêt de chantier
- Point d'arrêt à lever avant redémarrage

Procède aux récolements des réseaux prévus au marché = plan de récolement (B)

Fin de travaux

Exploitant de réseaux

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Déclare des réseaux sur le Guichet Unique y compris mise à jour régulière

Répond dans les délais aux DT et DICT et fournit les plans et les recommandations éventuelles

(A) Utilise les résultats des investigations complémentaires commandées par le MOA

Met à jour et améliore la cartographie en continu des ouvrages suite aux récolements et suite aux investigations complémentaires

(B) Réceptionne les plans de récolement réalisés par les Entreprises de Travaux

Sources : http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Document à vocation pédagogique qui ne saurait en aucun cas se substituer à la réglementation en vigueur.

Memento réalisé par l'Observatoire de Bourgogne.